



13 novembre 2025
206

> Médecins spécialistes

Nouvel élément de contexte pour la facturation d'une seconde dialyse subséquente

À la section [Néphrologie](#) de l'onglet B – Tarification des visites du *Manuel des médecins spécialistes – Rémunération à l'acte*, des tarifs sont prévus, par période, pour les dialyses subséquentes. À compter du **13 novembre 2025**, si un même patient doit recevoir une seconde dialyse subséquente (codes de facturation **15041 à 15048, 15722 et 15723**) au cours de la même période, vous devez utiliser l'élément de contexte ***Dialyse subséquente additionnelle réalisée dans la même période*** lors de la facturation de la seconde dialyse subséquente.

Un nouvel avis sera ajouté au *Manuel des médecins spécialistes – Rémunération à l'acte*.

c. c. : Agences de facturation commerciales

Courriel et site Web

www.ramq.gouv.qc.ca/courriel
www.ramq.gouv.qc.ca/fr/professionnels

Téléphone

Québec	418 780-4208
Montréal	514 687-3612
Ailleurs au Québec	1 888 330-3023

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)